

Projet «Revégétalisation des berges du lac Lyster» - plans d'aménagements-types

Le programme de revégétalisation des rives du lac Lyster propose trois types d'aménagement. Selon la pente du terrain et selon le type de sol de votre terrain, vous pourrez choisir le type d'aménagement qui convient à votre terrain. Vous trouverez au début de la description de chaque type les emplacements qui correspondent à chacun.

Plan d'aménagement type 1 (PAT1)

Description locale :

Adresses : À titre informatif, de façon générale, du 577 chemin Maurais jusqu'à 146 chemin Allard (un peu après le ruisseau Gooley)

- Comprend : Les chemins Maurais, de la Vue-du-Lac, du Domaine du Mont-Pinacle, de la Source, une petite portion du chemin des Chalets avant la décharge du petit lac Baldwin et une partie du chemin Allard.

Sol : Becket loam rocheux → gravier fin avec bon drainage (sec à humide), sableux/argileux

Terrain : pente accentuée à l'est sur le Chemin Allard, alors que douce au sud du lac Lyster. Très sensible à l'érosion, surtout si le sol est dénudé.

Rive : enrochement, muret, remblais et sol dénudé

Explications du plan d'aménagement :

Pour les terrains en pente accentuée, il est préférable d'aménager le corridor d'accès à l'eau en biais serré, de manière à retenir les eaux de ruissellement efficacement.

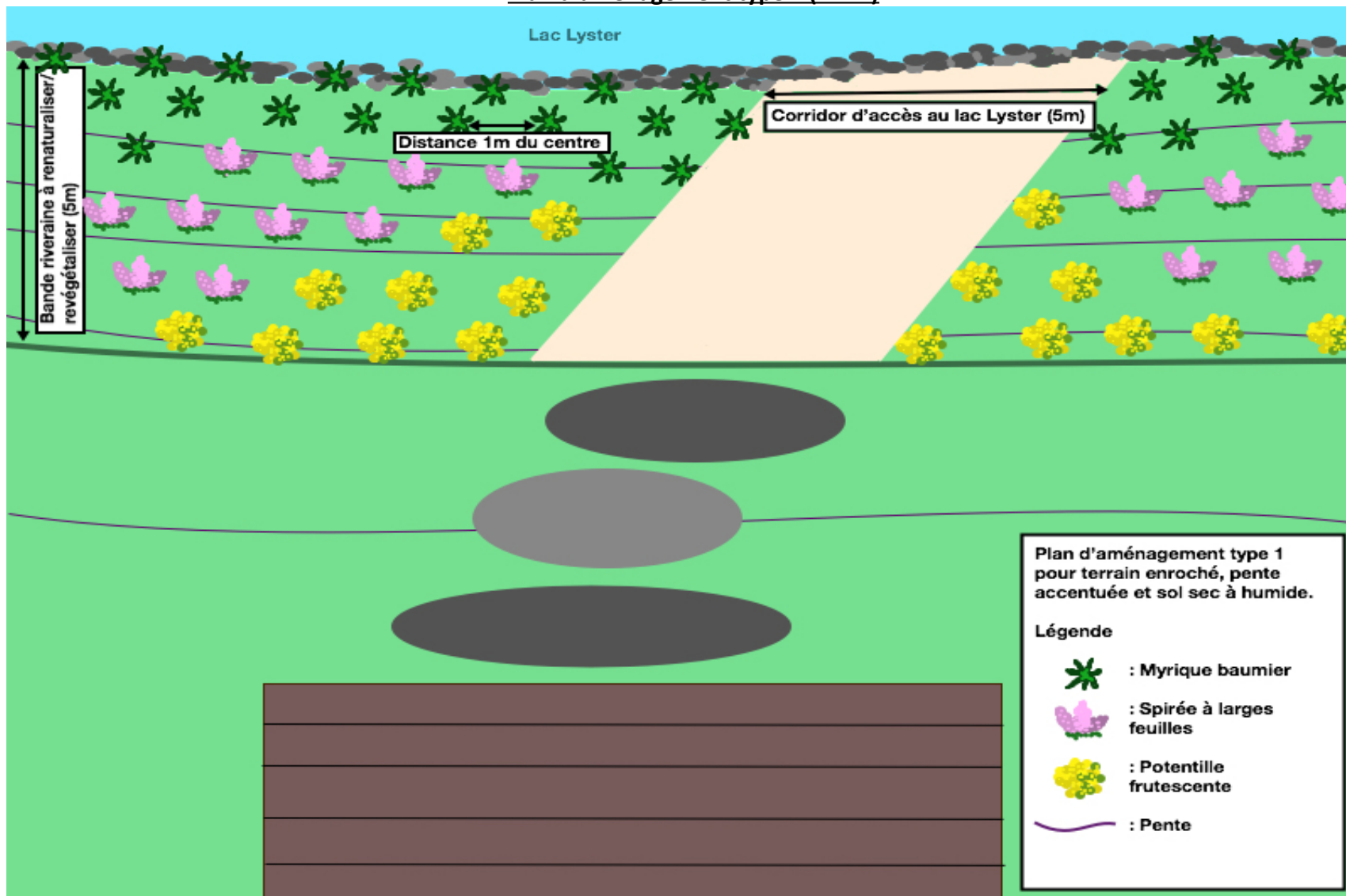
Comme ce type de sol est sec à humide, une mince première ligne composée de Myriques baumiers est installée en bas de talus et aux endroits les plus humides. Ensuite, il est possible de mixer les Potentilles frutescentes et les Spirées à larges feuilles en groupant quelques plants de la même espèce ensemble. Pour les terrains plus secs, les Spirées à larges feuilles et les Potentilles frutescentes sont à favoriser, plutôt que le Myrique baumier.

Les plants sont installés à une distance d'un mètre entre les arbustes et en quinconce pour ne pas laisser de corridor d'accès au lac pour l'eau de ruissellement.

Ce plan est également valide pour les terrains avec d'autres types d'ouvrages mécaniques. Pour les terrains avec sol dénudé, il est recommandé de commencer la plantation le plus près possible de la haute ligne des eaux.

*D'autres herbiers, arbustes et arbres peuvent être ajoutés et mélangés à ce plan d'aménagement, pourvu qu'ils soient indigènes, adaptés aux rives et recommandés par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ).

Plan d'aménagement type 1 (PAT1)



Plan d'aménagement type 2 (PAT 2)

Description locale

Adresses : À titre informatif, de façon générale, du 173 chemin Hill jusqu'à 255 chemin des Chalets

- C'est une petite portion du tour du lac Lyster avec un type de sol particulier.

Sol : Becket → sable et limon, bon drainage, mais très érosif (sec à humide)

Terrain : pente modérée et pente douce

Rive : enrochement et sol dénué

Explications du plan d'aménagement :

Pour les terrains en pente douce et modérée, il est possible d'aménager un corridor d'accès au lac en biais modéré, car les eaux de ruissellement s'écoulent plus lentement.

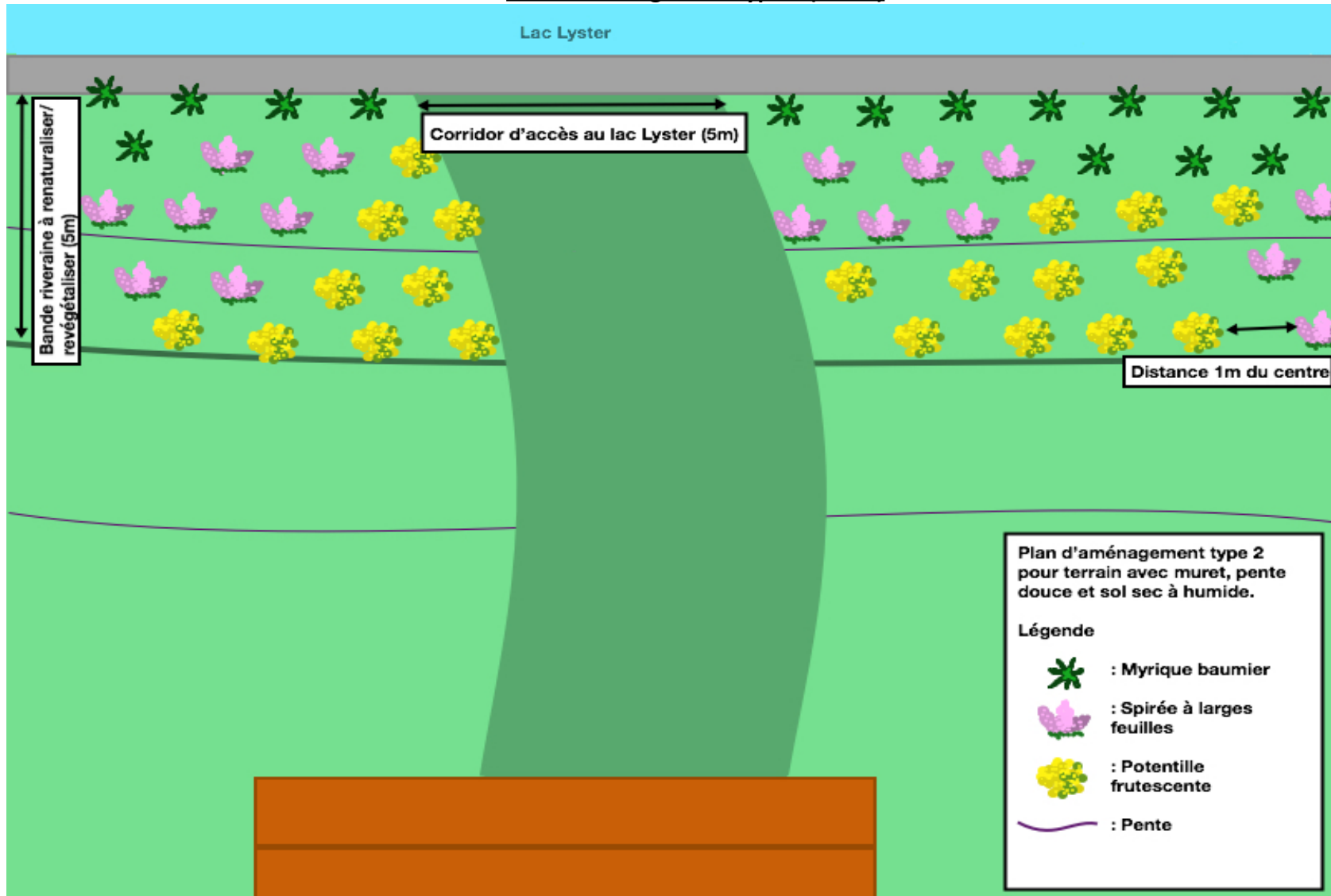
Comme ce type de sol est sec à humide, une mince première ligne composée de Myrique baumier aide à assurer la transition entre les milieux aquatique et terrestre pour stabiliser le muret et la berge. Ensuite, il est possible de mixer les Potentilles frutescentes et les Spirées à larges feuilles en groupant quelques plants de la même espèce ensemble. Ces arbustes détiennent des caractéristiques similaires quant à l'humidité au sol. Les Spirées sont cependant plus résistantes à l'humidité prolongée, donc il importe de privilégier cette plante en milieu de bande riveraine et d'installer les Potentilles frutescentes aux endroits plus secs.

Les plants sont installés à une distance d'un mètre entre les arbustes et en quinconce pour ne pas laisser de corridor d'accès au lac pour l'eau de ruissellement.

Ce plan est également valide pour les terrains dotés d'autres types d'ouvrages mécaniques. Pour les terrains avec sol dénué, il est recommandé de commencer la plantation le plus près possible de la haute ligne des eaux.

*D'autres herbiers, arbustes et arbres peuvent être ajoutés et mélangés à ce plan d'aménagement, pourvu qu'ils soient indigènes, adaptés aux rives et recommandés par la FIHOQ.

Plan d'aménagement type 2 (PAT 2)



Plan d'aménagement type 3 (PAT3)

Description locale

Adresses : À titre informatif, de façon générale, du 138 Chemin Allard jusqu'à la plage publique du lac Lyster, et du 261 au 571 du Chemin des Chalets.

- Partie Nord et Nord-Ouest du lac Lyster qui comprend les chemins May, Lyon, Côté et presque tout le Chemin des Chalets.

Sol : Calais loam → sableux et limoneux avec mauvais drainage et forte tendance à l'érosion (moyennement humide à très humide)

Terrain : pente accentuée à pente douce

Rive : enrochement, muret et sol dénudé

Explications du plan d'aménagement :

Pour les terrains en pente accentuée, il importe d'aménager le corridor d'accès à l'eau en biais serré. Pour les terrains en pente douce et modérée, il est possible d'aménager un corridor d'accès au lac en biais modéré, car les eaux de ruissellement s'écoulent plus lentement. De plus, comme la rive est composée de sol dénudé, il est recommandé de commencer la plantation le plus près possible de la haute ligne des eaux.

Le type de sol étant moyennement humide à très humide, les premières lignes sont composées de Myrique baumier, une plante qui s'y plait en milieux humides, voire marécageux. Elle aide à assurer la transition entre les milieux aquatique et terrestre pour stabiliser les rives des berges et des affluents. Les dernières lignes sont composées de Spirées à larges feuilles et de Potentilles frutescentes. Il est à noter qu'il est préférable de planter les Potentilles frutescentes le plus loin possible des sols très humides, car elle préfère les sols moyennement humides à sec et bien drainés. Ainsi, pour les troisièmes et quatrièmes lignes, favoriser les Spirées à larges feuilles de manière regroupée. Pour la dernière ligne, mixer ces deux arbustes en regroupant les plants de même espèce.

Les plants sont installés à une distance d'un mètre entre les arbustes et en quinconce pour ne pas laisser de corridor d'accès au lac pour l'eau de ruissellement.

Ce plan est également valide pour les terrains dotés d'ouvrages mécaniques.

*D'autres herbiers, arbustes et arbres peuvent être ajoutés et mélangés à ce plan d'aménagement, pourvu qu'ils soient indigènes, adaptés aux rives et recommandés par la FIHOQ.

Plan d'aménagement type 3 (PAT3)

